

Me Hélène Sicard L. LL

Avocate
Barrister and Solicitor

1255 carré Phillips, bureau 808
Montréal (Québec) H3B 3G1
Tél : 514 281-1720
Fax : 514 281-0678
helenesicard@videotron.ca

Montréal, le 20 avril 2015

Régie de l'Énergie
800 Place Victoria
2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

À l'attention de Me Véronique Dubois

Objet : Dossier R-3879-2014 phase 3, Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des conditions de service et Tarifs de Société en Commandite Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2014
Demande d'un délai de 48 heures pour le dépôt des demandes de renseignements

Chère consoeur,

Selon le calendrier établi pour le présent dossier par la décision D-2015-029, les demandes de renseignements des intervenants sur les sujets identifiés au paragraphe 3 de cette décision, doivent être soumises pour le 22 avril 2015 à 12 h.

En vertu de la décision D-2015-48 les commentaires des intervenants sur la proposition de fixation du taux de rendement sont également dus le 22 avril 2015 à 12 h.

L'équipe de travail de UC a été et est présentement fortement sollicitée par le dossier R-3867-2013, allocation des coûts de Gaz Métro, dont les audiences se sont terminées vendredi le 17 avril 2015 et dans lequel une plaidoirie écrite devra être soumise.

Dans ces circonstances, UC regrette de devoir informer la Régie qu'il lui sera impossible de préparer et déposer pour le 22 avril 2015 les demandes de renseignements qu'elle estime important de soumettre à Gaz Métro pour cette section du dossier.

UC demande à la Régie d'accorder aux intervenants un délai de 48 heures et de permettre à UC de déposer ses demandes de renseignements le 24 avril 2015 à 12 h.

UC souligne que ce délai ne devrait pas affecter le reste du calendrier, mais au pire si un décalage s'avérait nécessaire pour les étapes subséquentes du dossier, il pourrait être récupéré au moment des demandes de renseignements sur les preuves des intervenants.

UC informe également la Régie, qu'elle soumettra dans le délai demandé ses commentaires sur la proposition de fixation du taux de rendement conformément à la décision D-2015-48.

Me Hélène Sicard

Espérant le tout conforme, veuillez agréer chère consoeur, mes salutations distinguées.



Me Hélène Sicard

c.c. Me Vincent Regnault (Gaz Métro)
Me Hugo Sigouin-Plasse (Gaz Métro)
Marc-Olivier Moisan-Plante (UC)